



## **Dans le Lot, la gendarmerie met en place un dispositif pour protéger les chevaux**

Ces dernières semaines, une trentaine de chevaux ont été victimes de mutilations en France. Si aucun cas n'a été recensé dans le Lot, les éleveurs restent toutefois vigilants. Tout comme la gendarmerie.

Afin de prévenir les atteintes aux équidés, le groupement de gendarmerie du Lot étend le dispositif **«Opération Tranquillité Entreprises- Commerces » (O.T.E.C.) aux détenteurs de chevaux**. Sur le modèle de l'Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.), il est ainsi proposé aux centres équestres, associations, propriétaires ou éleveurs équins implantés sur la circonscription gendarmerie, de signaler l'emplacement de leurs propriétés.

Des patrouilles de surveillance sont alors effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, aux abords des propriétés afin d'empêcher tout acte malveillant.

### **Comment s'inscrire ?**

Les propriétaires d'équidés intéressés doivent contacter la brigade de gendarmerie la plus proche de leur domicile pour finaliser leur inscription. Ils peuvent également signaler aux unités de gendarmerie, en appelant le 17, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus).